

Se syndiquer c'est adhérer à une démarche collective, c'est ne plus être seul.e



En 2022, vous êtes nombreux à avoir sollicité vos élus pour vos affectations, mutations, passages en hors classe et classe exceptionnelle, mais aussi pour des recours et des conseils. Nous vous avons représentés et défendus avec force et conviction dans le respect des textes réglementaires en vigueur.

En 2022, vous êtes nombreux à avoir sollicité vos élus pour vos affectations, mutations, passages en hors classe et classe exceptionnelle, mais aussi pour des recours et des conseils.

- Nous vous avons représentés et défendus avec force et conviction dans le respect des textes réglementaires en vigueur.
- Nous avons fait valoir notre droit d'évocation sur vos dossiers et souvent obtenu satisfaction.

Votre soutien est capital pour continuer à porter votre voix aux niveaux local, régional et national.

Cet effort que nous partageons ensemble pour représenter et défendre notre profession est important auprès des instances décisionnelles dans la présente conjoncture.

Souvent le coût d'une adhésion est un frein alors qu'en tant qu'actif ou retraité, une partie de votre cotisation **vient en déduction de votre Impôt sur le Revenu** (il suffit de la mentionner sur votre déclaration annuelle de revenus). Le montant du crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées.

Notre syndicat est devenu la deuxième organisation de l'enseignement agricole en quelques années. Il définit seul sa ligne politique au sein du ministère de l'agriculture.

Son objectif premier est la défense et l'accompagnement de tous ceux et celles qui nous rejoignent.

Ne restez pas seul.e, rejoignez le syndicat indépendant et autonome que nous animons.